

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION ALSACE, À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 16 OCTOBRE 2017

Mesdames, Messieurs, Chers adhérents,

J'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter le rapport moral du Centre de Gestion Agréé Alsace pour l'année 2016, qui était aussi celle du 40^{ème} anniversaire de son existence.

Il s'agit, comme vous le savez, de vous donner une photographie, aussi précise que possible, de notre association, et de vous dresser, par ailleurs, le bilan de l'activité du Centre réalisée tout au long de l'année 2016, concernant les différentes missions que la loi et les règlements nous ont confiées.

Le présent rapport moral apporte, une fois de plus, la preuve que le Centre de Gestion Alsace est un acteur économique réellement important et incontournable au service de la petite entreprise commerciale, artisanale, prestataire de services, agricole et viticole de notre région. Il partage ce bilan, globalement positif, avec ses principaux partenaires que sont les experts-comptables et leurs instances ordinales, l'administration fiscale, ainsi que la Fédération des Centres de Gestion Agréés (FCGA) et la Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles (FCGAA).

En effet, les missions légales consistant à apporter assistance à ses adhérents en matière de gestion, de formation et de prévention fiscale, et dont le présent rapport rend compte, font que le CGA Alsace contribue, à son niveau, à la réduction du risque des difficultés économiques et financières des entreprises ainsi qu'à la réduction du risque fiscal de celles-ci (renforcement de leur sécurité fiscale).

Enfin, c'est l'occasion pour moi de souligner l'excellent travail effectué au sein du Centre par la direction et le personnel, les membres du Bureau et du Comité de direction, ainsi que par les formateurs. Je les remercie très vivement.

En espérant pouvoir vous rencontrer le 16 octobre prochain,

Très cordialement.

Le Président,
Gérard MAGAR



SOMMAIRE

	Page
I. <u>Photographie de l'association</u>	2
• <i>Les adhésions</i>	2
• <i>Le Comité de direction</i>	2
• <i>Les moyens mis en œuvre</i>	3
II. <u>Activités du Centre</u>	5
• <i>Délivrance des attestations</i>	5
• <i>Exercice des missions assignées au Centre par le législateur</i>	5
• <i>Respect des engagements</i>	9
• <i>Relations extérieures</i>	10

I. PHOTOGRAPHIE DE L'ASSOCIATION

LES ADHÉSIONS

Le nombre d'adhérents actifs du Centre a diminué, en 2016, de 3,9 %. Au 31 décembre 2016, il s'élevait à **7.512 entreprises** (dont 637 adhérents agriculteurs et viticulteurs) contre 7.815 à la même date de l'année précédente.

Cette diminution est due, en grande partie, aux démissions de sociétés relevant de l'IS (qui ne bénéficient plus de la réduction de 3 à 2 ans du délai de reprise de l'administration fiscale, cet avantage ayant été supprimé), aux cessations d'activité sans reprise des fonds (la crise économique et financière n'est pas terminée) et aux exclusions pour non-respect des engagements (non-paiement d'une ou plusieurs cotisations annuelles et/ou non-présentation de la déclaration fiscale professionnelle de résultats et des documents annexes).

Parmi ces 7.512 adhérents, sont comprises 1.335 sociétés (dont 876 sont imposables dans la catégorie des BIC ou de l'IS et 459 dans celle des BA), et la répartition géographique est la suivante : 3.810 adhérents sont implantés dans le Bas-Rhin (50,7 %), 2.782 dans le Haut-Rhin (37 %) et 920 adhérents sont situés hors de l'Alsace (12,3 %).

Avec plus de 7.500 entreprises, membres bénéficiaires, le CGA Alsace demeure encore l'un des plus importants Centres de Gestion Agréés de France.

LE COMITÉ DE DIRECTION

→ Réunions du Comité de direction

En 2016, le Comité de direction s'est réuni à trois reprises : les 29 février, 30 juin et 24 octobre.

En outre, depuis la dernière Assemblée Générale, le Comité de direction se sera également réuni trois fois, à savoir les 28 février, 29 juin et 16 octobre 2017, juste avant la tenue de l'Assemblée Générale.

→ Renouvellement partiel du Comité de direction

Selon l'article 5 des statuts, le Comité de direction comprend dix-huit membres élus pour trois ans et répartis en trois Collèges, à savoir :

- ✓ le premier Collège, composé de membres fondateurs ; il comprend six représentants ;
- ✓ le second Collège, composé de six membres associés (trois experts-comptables, membres correspondants du Centre, et les trois Chambres de Commerce et d'Industrie de la région Alsace) ;
- ✓ le troisième Collège, composé de six représentants des adhérents, entreprises membres bénéficiaires.

LE COMITÉ

DE DIRECTION

(suite)

Conformément à l'article 12 des statuts de l'association, le Comité de direction doit faire l'objet d'un renouvellement par tiers chaque année.

C'est ainsi qu'au cours de l'Assemblée Générale du 24 octobre 2016 ont été élus, en renouvellement de leurs mandats :

- ✓ au 1^{er} Collège, MM. MOHR et SCHARLY, experts-comptables ;
- ✓ au 2^{ème} Collège, M. WETTSTEIN, expert-comptable et la CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin, représentée par M. GEISSMANN ;
- ✓ au 3^{ème} Collège, M. BRISSINGER, paysagiste. M. SIEGEL, hôtelier, ne souhaitant pas le renouvellement de son mandat, Mme Coralie ANDT, restauratrice à Strasbourg a proposé sa candidature et a été élue.

Cette année, seront renouvelés les mandats détenus :

- ✓ dans le 1^{er} Collège, par M. MAGAR et M. ZORGNIOTTI, experts-comptables ;
- ✓ dans le 2^{ème} Collège, par M. JUNGBLUT, expert-comptable, et la CCI de Colmar, représentée par M. JENNY ; cependant, s'agissant de cette dernière, son mandat ne peut pas être renouvelé compte tenu de la fusion, à compter du 1^{er} janvier 2017, des trois CCI d'Alsace, pour devenir la CCI Alsace Eurométropole, actuellement présidée par M. Jean-Luc HEIMBURGER : c'est donc cette nouvelle entité qui devra être élue membre du Comité de direction du CGA Alsace ;
- ✓ dans le 3^{ème} Collège, par M. HUMBRECHT, viticulteur, et M. WACH, boucher-charcutier-traiteur.

→ Renouvellement des censeurs

Selon l'article 22 des statuts, vous aurez également à désigner, comme chaque année, les deux censeurs chargés de la vérification de la comptabilité de notre association.

Actuellement, les censeurs sont MM. EHRHARDT et LINDEN, tous deux experts-comptables, le premier à Sélestat et le second à Mulhouse.

→ Moyens en personnel

- ✓ un directeur et seize collaborateurs, dont deux à temps partiel,
- ✓ une collaboratrice en formation par alternance, préparant le Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DCG),
- ✓ une apprentie, préparant le DCG.

LES MOYENS

MIS EN ŒUVRE

LES MOYENS

MIS EN ŒUVRE

(suite)

→ Moyens en locaux

Le CGA Alsace est associé, à hauteur de 50 %, au sein de la SCI Maison de la Comptabilité et de la Gestion propriétaire de l'immeuble sis 12 rue Fischart à Strasbourg ; les deux autres associés de cette société sont le Centre Pluridisciplinaire de Gestion pour les Professions Libérales (30 %) et le Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables d'Alsace (20 %).

L'occupation de la totalité de cet immeuble de 674 m² permet au personnel du CGA Alsace de travailler dans de très bonnes conditions.

Rappelons que cet espace de bureaux, vaste et fonctionnel, est contigu à l'immeuble, sis 11 avenue de la Forêt-Noire (également propriété de la SCI susvisée), et présente l'avantage de pouvoir accéder à ce dernier, à partir d'un passage intérieur donnant directement au rez-de-chaussée (de 141 m²) et, notamment, à une grande salle destinée à diverses réunions et, le cas échéant, à un certain nombre de séances de formation.

→ Moyens en matériel informatique

Animé par le souci de conjuguer modernité et efficacité, le Centre possède à l'heure actuelle, sur le plan informatique et bureautique, tout le matériel nécessaire à la réalisation de ses missions. Le CGA Alsace utilise un logiciel spécialisé, dénommé CEGID Agrément, mis à jour plusieurs fois par an.

Ce logiciel spécialisé et les matériels informatiques, d'une valeur totale hors taxes de 64.568 euros, sont utilisés par le Centre dans le cadre d'un contrat de location longue durée.

Par ailleurs, au cours de l'année 2016, le Centre a acquis des immobilisations pour un montant total hors taxes s'élevant à 18.467 euros (renouvellement de matériels informatiques et de bureautique, constitués par trois photocopieurs (un placé à chaque étage) et d'un vidéoprojecteur).

→ Cotisations

Les cotisations afférentes à l'année 2018 seront fixées par le Comité de direction du 16 octobre prochain et seront soumises à votre approbation lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le même jour. **Il est rappelé que la cotisation annuelle hors taxes s'élève à :**

- 196 € pour les membres bénéficiaires relevant d'un régime réel d'imposition ;
- 100 € pour les entreprises adhérant au cours de leur première année d'activité et ce pour cette seule année ;
- 15 € pour les membres bénéficiaires relevant du régime micro-BIC ou micro-BA, ou encore de celui de l'auto-entrepreneur ;
- 30 € pour les membres correspondants.

II. ACTIVITÉS DU CENTRE

DÉLIVRANCE

DES

ATTESTATIONS

Au 31 décembre 2016, le Centre de Gestion Alsace a délivré 7.488 attestations, dont 6.506 relatives à des bilans clos en 2015.

Pour les bilans clos en 2016, le Centre avait déjà délivré 7.114 attestations au 30 juin 2017.

A ce stade du rapport moral, je tiens à faire le point sur la télétransmission des déclarations fiscales professionnelles.

Depuis plus de vingt ans, le Centre de Gestion Alsace s'implique totalement dans la procédure de télétransmission des déclarations fiscales et des attestations d'adhésion, et, depuis plus de quinze ans, le Centre utilise les services du portail déclaratif « jedeclare.com » de l'Ordre des Experts-Comptables.

A la fin du mois de décembre 2016, 468 cabinets d'expertise comptable, soit plus de 99 % de l'ensemble des membres correspondants, ont utilisé la procédure EDI-TDFC pour le compte de leurs clients adhérents du Centre. Au cours de l'année 2016, 7.825 déclarations professionnelles de résultats, relatives principalement aux exercices comptables clos en 2015 (y compris celles d'entreprises soumises à l'IS), ont été télétransmises essentiellement via le portail « jedeclare.com », soit 99,7 % de celles souscrites par les membres adhérents du Centre.

Les résultats enregistrés à ce jour révèlent, cette année encore, une très forte utilisation de la procédure de télétransmission des documents fiscaux. L'année prochaine, concernant les bilans clos en 2017, l'utilisation de la procédure EDI-TDFC devrait, à nouveau, se situer à un niveau quasiment égal à 100 %. En effet, en application des textes, sauf cas particulier, les déclarations professionnelles de résultats de toutes les entreprises doivent être dématérialisées.

EXERCICE

DES MISSIONS

ASSIGNÉES

AU CENTRE

PAR LE

LÉGISLATEUR

Les missions légales effectuées par le CGA Alsace, au cours de l'année 2016, sont de trois ordres :

- ↳ aide à la gestion,
- ↳ assistance, information et formation,
- ↳ prévention fiscale.

1) La mission d'aide à la gestion

- ✓ mise à disposition des adhérents, chaque année, **d'un dossier de gestion et de prévention des difficultés économiques et financières** (7.755 dossiers de gestion et de prévention ont été établis au cours de l'année 2016, essentiellement d'exercices comptables clos en 2015 et 2016). **Ce document permet à l'adhérent d'avoir une meilleure connaissance de son entreprise, et constitue pour lui un véritable outil de pilotage sur le plan de la gestion ;**

EXERCICE
DES MISSIONS
ASSIGNÉES
AU CENTRE
PAR LE
LÉGISLATEUR

(suite)

- ✓ accès, par l'intermédiaire du site intranet du Centre, aux **statistiques professionnelles relatives** aux principaux indicateurs-clés de gestion (économiques et financiers), permettant une comparaison entre les résultats réalisés par l'adhérent et ceux de la moyenne de sa profession ou de son secteur d'activité. Les statistiques professionnelles accessibles sont celles établies par le CGA Alsace, ainsi que celles établies par la Fédération des Centres de Gestion Agréés (FCGA) et par la Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles (FCGAA).

2) La mission d'assistance, d'information et de formation

Cette mission s'exerce sous la forme de conseils personnalisés et sous d'autres formes plus collectives.

a) Le conseil personnalisé :

- ✓ réponses verbales données à l'adhérent, lors d'un passage au Centre ou par téléphone ;
- ✓ réponses aux questions écrites posées par l'adhérent ou le cabinet d'expertise comptable en charge de son dossier ; certaines des réponses établies par l'administration fiscale l'engagent.

b) Les informations à caractère collectif :

- ✓ mise à disposition de **circulaires et de bulletins d'information**, lors de la campagne de souscription des déclarations de résultats et à l'occasion de la parution de nouvelles mesures à caractère économique, social ou fiscal ;
- ✓ envoi aux adhérents relevant des bénéfices industriels et commerciaux de la **revue « CGA Contact »**, périodique édité par la Fédération des Centres de Gestion Agréés et contenant les principales informations en matière fiscale, comptable, juridique, sociale et économique ;
- ✓ envoi aux adhérents relevant des bénéfices agricoles de la **revue « INFO Agricole »**, périodique édité par la Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles et contenant également les principales informations en matière fiscale, comptable, juridique, sociale et économique ;
- ✓ possibilité de consultation du site **www.cgalsace.fr**, lequel permet aux adhérents, au moyen de codes d'accès, de retrouver notamment les circulaires et les bulletins d'information précités ainsi que des statistiques professionnelles, et de s'inscrire aux actions de formation. **Ce site contient également une rubrique « Actualités » (fiscales, sociales, économiques ...) et fournit des liens permettant d'accéder à d'autres sites utiles aux TPE.**

c) Les actions de formation et les conférences :

Les actions de formation, organisées par le Centre, ont continué en 2016 à connaître un succès non négligeable de participation.

En effet, en 2016, plus de 800 adhérents ou représentants de cabinets d'expertise comptable ont assisté aux conférences organisées par nos soins : 26 thèmes (dont 7 concernaient le domaine de l'informatique), chacun proposé, en principe, dans les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin (soit 60 réunions), à savoir :

- Performance et nutrition, l'équilibre gagnant.
- Créer un site internet ou un blog avec WordPress (initiation).
- Loi de finances 2016 et actualité fiscale pour les TPE-PME.
- Word - Fonctions de base (initiation).
- Gérer son stress du bout des doigts grâce aux techniques de psychologie énergétique.
- Actualité juridique, fiscale et sociale en matière agricole et viticole.
- Financer au mieux ses investissements et comprendre les conséquences de ses choix sur le bénéfice.
- Excel - Fonctions de base (initiation).
- Développer la rentabilité de son restaurant.
- Téléprocédures, point sur les tableaux OG et actualité fiscale 2016.
- Maîtrisez Google Apps.
- Le « top 3 » des techniques commerciales gagnantes !
- La mise en conformité URSSAF des régimes de prévoyance et santé, suite à la généralisation de la mutuelle ; portabilité des régimes de prévoyance.
- La créativité au service de la pérennité de votre entreprise.
- Word - Perfectionnement.
- Actualité fiscale et patrimoniale du particulier.
- Votre dossier de gestion et de prévention : mieux le comprendre pour l'utiliser efficacement.
- Excel - Perfectionnement.
- Gestes et postures pour soulager les tensions et ménager votre dos.
- L'immobilier professionnel : modes de détention, choix de gestion.
- Le bail commercial : comment le négocier, éviter les pièges et bien gérer ses rapports locatifs ; les changements intervenus depuis les réformes de 2014.
- Valorisez vos idées, soyez plus performant, gagnez du temps, grâce au langage visuel.
- La protection sociale du travailleur indépendant : bien la comprendre pour bien l'appliquer.
- Innovez ! Faites confiance et inspirez confiance.
- Entraînez-vous à utiliser Viadeo et LinkedIn pour vos partenariats.

EXERCICE

DES MISSIONS

ASSIGNÉES

AU CENTRE

PAR LE

LÉGISLATEUR

(suite)

Par ailleurs, deux sessions de formation sur le thème « Les évolutions et changements, en 2016, de la protection sociale des artisans et des commerçants » ont été organisées par le Centre pour les cabinets d'expertise comptable, membres correspondants du Centre.

En 2016, il n'y a pas eu de conférence avant l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 octobre 2016, mais des événements ont eu lieu à l'occasion du 40^{ème} anniversaire de l'existence du CGA Alsace.

Il me plaît, à cet égard, de rendre hommage au talent et à l'efficacité des conférenciers. Je les cite, par ordre alphabétique :

- Mme BOCQUILLON - Consultante, formatrice, agrégée de gestion et détentrice du diplôme d'aptitude aux fonctions de notaire.
- M. BRISSINGER - Paysagiste et formateur.
- Mme DAHAN - Expert-comptable diplômée, formatrice, consultante en gestion des entreprises.
- Mme DELAGE - Réflexologue, kinésologue, naturopathe.
- Mme ELSASS - Juriste fiscaliste au CPGPL.
- M. GODEFROID - animateur réseaux de la RAM.
- M. HOFFMANN - Formateur à l'AG2R LA MONDIALE.
- Mme KEERENS - Diététicienne-nutritionniste diplômée d'Etat.
- Me MADIGNIER - Avocat à la Cour de Paris, professeur à l'Institut des Hautes Etudes de Droit Rural et d'Economie Agricole.
- Mme MORIN - Consultante, spécialisée dans la formation en développement personnel et en communication interpersonnelle.
- M. NAFFIEN - Expert-comptable et formateur.
- Mme RIES - Responsable informatique du CGA Alsace.
- M. SCHMITT - Diplômé d'expertise comptable et directeur du CGA Alsace.
- M. SOULABAIL - Dirigeant de la société SOULABAIL CONSEIL.
- M. SOULAIN - Consultant et formateur - Dirigeant de la Société APS, spécialisée en audit en protection sociale.
- M. STENPIEN - Consultant, formateur à la société APPLICOM.
- Mme VERGNE - Consultante, formatrice, spécialiste en coaching.

N'oublions pas de remercier également les intervenants hautement qualifiés des CCI de Strasbourg et de Colmar, qui animent avec une grande compétence les séances de formation dont les thèmes très spécialisés sont du domaine de l'informatique.

En outre, en partenariat avec le Centre de Formation de la Profession Comptable (CFPC) du Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables d'Alsace, le Centre a programmé, en 2016, à l'intention de ses membres correspondants, trois journées de formation sur le thème : "Comptabilités dématérialisées : FEC - Piste d'Audit Fiable (PAF) - Logiciel de caisse".

EXERCICE

DES MISSIONS

ASSIGNÉES

AU CENTRE

PAR LE

LÉGISLATEUR

(suite)

EXERCICE
DES MISSIONS
ASSIGNÉES
AU CENTRE
PAR LE
LÉGISLATEUR
(suite)

3) Les missions légales de prévention fiscale

Les travaux d'analyse et de contrôle des déclarations professionnelles de résultats et des documents fiscaux sont réalisés par un personnel qualifié du CGA Alsace et dans le cadre des **missions de prévention fiscale** attribuées par la loi aux Centres de gestion agréés.

Ces missions contribuent à renforcer la sécurité fiscale des entreprises adhérentes, et c'est dans cet esprit qu'elles doivent être appréhendées et perçues, et non dans un but répressif. Ainsi, elles ne constituent en aucun cas le début d'un contrôle fiscal, puisque l'esprit, la nature et l'objectif en sont totalement différents.

Le contrôle formel et l'Examen de Concordance, de Cohérence et de Vraisemblance (ECCV) ont porté, en 2016, sur les déclarations de résultats et leurs annexes ainsi que sur les déclarations de TVA. A l'issue de l'ECCV, **première mission légale de prévention fiscale**, le CGA Alsace a l'obligation d'établir un compte-rendu de mission.

Bien sûr, un compte-rendu de mission n'a pu être établi que si tous les documents fiscaux, notamment les déclarations de TVA, ont été envoyés au CGA Alsace. Rappelons d'ailleurs que les statuts et le règlement intérieur du Centre de Gestion Alsace précisent que chaque adhérent s'engage à lui transmettre les déclarations de TVA.

Ainsi, sur les 7.540 déclarations professionnelles et documents fiscaux examinés en 2016, qui concernent principalement des exercices comptables clos en 2015 et 2016, 4.032 dossiers n'ont pas fait l'objet d'observation et 3.165 dossiers ont fait l'objet d'un classement sans suite après demande de renseignements, auprès des adhérents ou des cabinets d'expertise comptable concernés, et après analyse des réponses, soit, au total, plus de 95 % des dossiers, ce qui montre que, globalement, la qualité des dossiers reçus est réelle.

Quant à la nouvelle mission de prévention fiscale attribuée par le législateur aux CGA (art. 37 de la loi de finances rectificative pour 2015), elle est appelée Examen Périodique de Sincérité (EPS) et ne concerne les entreprises adhérentes que tous les trois ans, ou seulement tous les six ans pour celles qui se sont attachées les services d'un cabinet d'expertise comptable. Elle consiste, principalement, en un examen d'un certain nombre de copies de pièces justificatives issues de la comptabilité. **Cette deuxième mission légale** a débuté à partir de cette année et est réalisée par le Centre avec tact, mesure et discernement.

RESPECT DES
ENGAGEMENTS

La Commission du respect des engagements s'est réunie une fois, le 3 octobre 2016. Au total, 63 adhérents ont été exclus au cours de l'année 2016, pour manquements graves à leurs engagements, pris lors de l'adhésion au Centre, et après le délai qui leur avait été octroyé par la Commission pour régulariser leur situation.

Plus précisément, il s'agit d'exclusions pour non-paiement des cotisations annuelles (11 adhérents), pour non-présentation de la déclaration fiscale professionnelle (17 adhérents) et pour manquement à ces deux obligations simultanément (35 adhérents).

RELATIONS
EXTÉRIEURES

Le Centre de Gestion Alsace est en relation constante avec ses partenaires privilégiés que sont l'Ordre des Experts-Comptables, les Fédérations des Centres de Gestion Agréés (FCGA et FCGAA) et, bien entendu, avec l'administration fiscale, son autorité de tutelle.

✓ **L'Ordre des Experts-Comptables**

Les relations avec le Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables d'Alsace (CROEC d'Alsace) et l'ensemble des experts-comptables, membres correspondants du Centre, s'inscrivent dans un climat de confiance réciproque.

M. Etienne HENRY, Président en exercice du Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables d'Alsace, a d'ailleurs été invité aux travaux du Comité de direction. Depuis 2017, le CROEC d'Alsace a un nouveau président, en la personne de M. Bertrand ANGSTHELM, qui est également membre du Comité de direction du CGA Alsace.

Des journées d'études portant notamment sur le droit fiscal ou le droit social des entreprises commerciales, artisanales et prestataires de services sont organisées, en partenariat avec le Centre de Formation de la Profession Comptable (CFPC) au profit des membres correspondants et de leurs collaborateurs.

✓ **La Fédération des Centres de Gestion Agréés (FCGA)**

La FCGA regroupe plus de 100 Centres de Gestion Agréés (dont le CGA Alsace), représentant environ 300.000 entreprises.

Elle peut s'honorer de former le réseau d'information et d'assistance aux petites entreprises le plus dense du territoire national et de capitaliser une expertise économique et sociale majeure de la TPE.

Ainsi, la FCGA dispose d'outils d'observation et d'analyse particulièrement fiables, permettant, à partir d'une base de données, l'établissement de statistiques professionnelles d'une utilité et d'une importance considérables.

En effet, avec un grand nombre d'autres Centres de Gestion Agréés, répartis sur l'ensemble de l'hexagone, le CGA Alsace apporte sa pierre à cet édifice, en transmettant à la Fédération, chaque année et de façon totalement anonyme, ses propres données. Il effectue une démarche similaire en matière de bénéfices agricoles auprès de la Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles.

Au niveau des relations avec la Fédération, j'ai plaisir à saluer les remarquables performances réalisées par le CGA Alsace, à travers ses adhérents, **au Trophée « Les Ailes de la TPE ». Ce concours national, de la « Petite entreprise » commerciale, artisanale, prestataire de services et industrielle, permet de mettre en lumière des entreprises, des hommes et des femmes méritants qui s'y consacrent sans compter leur temps.** Ainsi, depuis la création de ce concours, le CGA Alsace a eu l'honneur de voir 25 de ses candidats remporter ces prestigieuses Ailes.

RELATIONS
EXTÉRIEURES
(suite)

Pour l'édition 2016, une entreprise adhérente du CGA Alsace figurait parmi les TPE sélectionnées pour ce concours national. Il s'agit de **M. René ROESNER, exploitant le restaurant « Le relais fleuri »**, à Diemeringen, récompensé par un diplôme.

Compte tenu de la grande qualité des dossiers présentés au Jury et de la sélection drastique des candidats, ainsi que de l'excellence des lauréats, j'estime que notre candidat peut être fier d'avoir participé à un tel concours.

✓ **L'administration fiscale**

Il revient à l'administration fiscale d'évaluer le fonctionnement des Organismes de Gestion Agréés (OGA). Cette mission de surveillance et de contrôle est confiée à un corps d'auditeurs chargé d'effectuer un audit triennal de l'ensemble des Organismes de Gestion Agréés.

Quant au suivi administratif, il est assuré par Mme Marie MEYER, inspectrice des impôts à la Direction Régionale des Finances Publiques du Grand Est et du Bas-Rhin, qui est également notre correspondante dans le cadre de la mission d'assistance technique, et je me plais, ici, à la remercier pour l'amabilité, la disponibilité et la compétence dont elle fait preuve.

Rappelons que le SIE d'implantation du Centre est l'interlocuteur naturel pour les questions d'intérêt général, tandis que le SIE de l'adhérent est compétent pour les questions liées à sa situation particulière.

Enfin, je tiens à exprimer toute ma reconnaissance pour la relation de partenariat à la fois courtoise et confiante que M. Michel DEVILLE, Administrateur général, Directeur du pôle de la gestion fiscale à la Direction Régionale des Finances Publiques du Grand Est et du Bas-Rhin, ainsi que toute son équipe de direction, ont toujours entretenue avec l'équipe dirigeante du Centre de Gestion Alsace.

M. DEVILLE, qui a fait valoir ses droits à la retraite, à compter du 1^{er} juillet 2017, a été remplacé par M. François HUPPERT à qui nous souhaitons une très chaleureuse bienvenue.

* * *
* *

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire, le 16/10/2017, sera le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24 octobre 2016.
2. Rapport moral du Président concernant l'exercice 2016.
3. Rapport financier du Trésorier concernant l'exercice 2016.
4. Rapports des Censeurs concernant l'exercice 2016.
5. Approbation des comptes annuels clos en 2016 et approbation du texte de la résolution.
6. Approbation du texte de la résolution relative à l'affectation du résultat net comptable de l'exercice 2016.
7. Fixation du montant définitif de l'indemnité globale, pour fonctions électives, des membres du Comité de direction, au titre de l'année 2016. Approbation du texte de la résolution.
8. Budget prévisionnel relatif à l'exercice 2018 et fixation du montant prévisionnel de l'indemnité globale, pour fonctions électives, des membres du Comité de direction, au titre de l'année 2018. Approbation du texte de la résolution.
9. Election et renouvellement des membres du Comité – 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} Collèges.
10. Election des Censeurs.
11. Questions diverses.



**12 Rue Fischart - CS 40024
67084 STRASBOURG CEDEX**

Tél. : 03.88.45.60.20

Fax : 03.88.60.65.22

www.cgalsace.fr

info@cgalsace.fr